Nations Unies S/PV.5732



Conseil de sécurité

Soixante-deuxième année

Provisoire

5732e séance

Lundi 20 août 2007, à 11 heures
New York

Président :	M. Gayama	(Congo)
Membres :	Afrique du Sud	M. Kumalo
	Belgique	M. Belle
	Chine	M. Liu Zhenmin
	États-Unis d'Amérique	M. Wolff
	Fédération de Russie	M. Dolgov
	France	M. Ripert
	Ghana	M. Christian
	Indonésie	M. Kleib
	Italie	M. Mantovani
	Panama	M. Suescum
	Pérou	M. Voto-Bernales
	Qatar	M. Al-Nasser
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Mme Pierce
	Slovaquie	M. Matulay

Ordre du jour

La situation en Somalie

Rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie (S/2007/381)

07-48534 (F)

La séance est ouverte à 11 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Somalie

Rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie (S/2007/381)

Le Président : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de la Somalie une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Hashi (Somalie) prend place à la table du Conseil.

Le Président : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2007/501, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil. Les membres du Conseil sont également saisis du document S/2007/381, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie.

J'appelle également l'attention des membres du Conseil sur le document S/2007/499, qui contient le texte d'une lettre datée du 13 août 2007, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, transmettant le texte d'une lettre du Président de la Commission de l'Union africaine. Je voudrais appeler l'attention des membres du Conseil sur le document S/2007/444, qui contient le texte d'une lettre datée du 18 juillet 2007, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Ghana, transmettant un communiqué sur la situation en Somalie publié par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Belgique, Chine, Congo, France, Ghana, Indonésie, Italie, Panama, Pérou, Qatar, Fédération de Russie, Slovaquie, Afrique du Sud, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1772 (2007).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil reste saisi de la question.

La séance est levée à 11 h 10.